

Une enquête pour agression sexuelle visant Jean-Jacques Bourdin classée pour prescription

En janvier dernier, Fanny Agostini, une ancienne journaliste de RMC avait accusé le journaliste vedette de la radio et de BFMTV d'avoir tenté de l'embrasser en 2013 dans la piscine d'un hôtel lors d'un voyage de presse à Calvi, en Corse.



En janvier dernier, une ancienne journaliste de RMC avait accusé le journaliste vedette de la radio et de BFMTV d'avoir tenté de l'embrasser dans la piscine d'un hôtel lors d'un voyage de presse à Calvi, en Corse. AFP/JOEL SAGET



Par Le Parisien avec AFP



Le 8 avril 2022 à 15h34, modifié le 8 avril 2022 à 15h39

10

L'enquête pour agression sexuelle visant Jean-Jacques Bourdin a été classée sans suite, a annoncé vendredi le journaliste dans un communiqué transmis par son avocat, Me Christian Saint-Palais. Cette enquête a été classée sans suite le 7 avril pour prescription de l'action publique, a confirmé le parquet de Paris au Parisien.

Le 19 janvier, quelques jours après la révélation d'une plainte contre M. Bourdin d'une ancienne journaliste de BFMTV/RMC pour des faits remontant à 2013, le parquet de Paris avait indiqué avoir ouvert une enquête préliminaire pour agression sexuelle, confiée au commissariat du XVI^e arrondissement. [Elle avait précédemment dénoncé ces faits dans Le Parisien](#).

Mi-février, la journaliste [Fanny Agostini](#), ancienne présentatrice météo de RMC-BFMTV, passée ensuite par Thalassa, avait révélé dans Mediapart être à l'origine de cette plainte. Selon elle, les faits se seraient produits en 2013 en Corse, à Calvi.

« C'est sans surprise, regrette auprès du Parisien l'avocate de Fanny Agostini. Nous aurions juste aimé avoir été avisées des actes d'enquête éventuellement effectués »

« J'ai toujours fermement contesté les faits qui m'étaient reprochés »

Quelques jours plus tard, [une seconde femme avait aussi déposé une plainte pour agression sexuelle](#), harcèlement et exhibition sexuelle, accusant M. Bourdin de faits survenus à la fin des années 1980. Une nouvelle affaire révélée là encore par Le Parisien.

« J'ai toujours fermement contesté les faits qui m'étaient reprochés », rappelle dans son communiqué le journaliste qui avait été écarté des antennes de BFMTV et RMC le 23 janvier, quelques jours après l'ouverture de l'enquête.

« Je dénonce l'instrumentalisation publique de cette procédure et déplore les atteintes graves qui ont été portées à ma vie personnelle et à ma vie professionnelle », ajoute-t-il.

Dans la rubrique Faits divers

[Vélizy-Villacoublay : «une énorme pollution» d'un étang met à mal tout un écosystème](#)

[Cantal : trois personnes décédées dans l'incendie d'un chalet dans un camping](#)

Abonnés [Procès du meurtre de Narumi : «Je ne l'ai pas tuée !» hurle Nicolas Zepeda](#)

 VOIR LES COMMENTAIRES

Faits divers



Vélizy-Villacoublay : «une énorme pollution» d'un étang met à mal tout un écosystème



Cantal : trois personnes décédées dans l'incendie d'un chalet dans un camping



Abonnés **Procès du meurtre de Narumi : «Je ne l'ai pas tuée !» hurle Nicolas Zepeda**



La famille d'une jeune plongeuse disparue en Malaisie dit «garder espoir»



Alerte à la circulation de «Buddha blues», une drogue de synthèse, dans un lycée du Nord



Abonnés Agression d'un ex-responsable PS : un geste «absurde», s'excuse au tribunal le député M'jid El Guerrab



Gers : un homme mis en examen pour viols, et violences sur ses 28 enfants



Violences dans le foot amateur : prison avec sursis pour le joueur qui avait agressé un arbitre en Essonne

